CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 septembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u> : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM,

<u>Membres excusés représentés</u>: (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU),

Membres excusés: (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation: 17 septembre 2014

Délibération n°: 46-2014

Objet : Education Nationale - convention pour l'accès des agents à l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon veille tout particulièrement à ce que chaque agent trouve sa place au sein de l'établissement.

C'est la raison pour laquelle, tout est mis en œuvre pour sécuriser les parcours individuels des agents et les maintenir dans l'emploi, quelles que soient les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés au cours de leur carrière professionnelle ; ces difficultés peuvent être d'ordre médical, d'ordre structurel lié à des réorganisations de service ou d'ordre plus personnel nécessitant un changement d'orientation professionnelle.

Le repositionnement sur un emploi différent impose aux agents d'importants efforts en termes de formation et d'adaptation à une nouvelle unité de travail. Pour faciliter cette reconversion, la Ville de Dijon s'attache, notamment pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale, à développer un partenariat avec tout organisme, toute institution qui pourra faciliter ce parcours souvent complexe.

C'est dans ce cadre qu'un rapprochement a été effectué avec l'Éducation Nationale qui rencontre des difficultés comparables avec son propre personnel. Pour répondre à cette problématique, l'Éducation Nationale a mis en place une structure : l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP). Il s'agit d'une entreprise virtuelle reproduisant l'ensemble des postes de travail ainsi que l'activité générée au sein d'une administration.

Un tel dispositif a fait ses preuves sur l'ensemble du territoire français : 110 EEP sont recensées à ce jour. Il apparaît être un outil adapté à des agents qui se voient contraints de se réorienter professionnellement. Une découverte de l'ensemble des métiers administratifs permet aux agents de se positionner et de construire leur parcours de reconversion de manière individualisée.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration décident :

- d'établir un partenariat avec l'Éducation Nationale afin de permettre aux agents de bénéficier d'un accès à cette structure dans le cadre de leur réorientation professionnelle ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer avec l'Éducation Nationale une convention établissant les bases de ce partenariat ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer toute pièce administrative nécessaire à l'application de cette mesure.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

<u>Destinataires</u>:

Préfecture : 1 Registre: 1 DRH:1

Receveur Municipal: 2

Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 2 4 SEP. 2014

> PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le:

